

# **COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 JANVIER 2021**

Le Conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire le 19 Janvier 2021 à 18 heures, à la mairie, sous la présidence de M. Bonhomme Romain, Maire.  
Etaient présents : M. Bonhomme Romain, M. Michaux Aurélien, Mme De Prémonville Catherine, M. Antunes Antonio, Mme Sauvageot Maud, Mme Beaudoin Marie-Dominique, M. Lux Laurent, Mme Gaveau Nathalie, M. Gallois Fabrice, Mme Murias-Lambert Jennifer, Mme Migeon Christine, Mme Hattat Lola, M. Verzeaux Benjamin et Mme Pierrot Claire.  
Absent excusé : M. Hattat Jean-Paul  
Secrétaire de séance : M. Michaux Aurélien

## **1 – APPROBATION COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE**

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu de la séance du 16 novembre 2020.

## **2 - CONVENTION POUR SUBVENTION A L'ASSOCIATION « LES MARMOUSETS » POUR L'ORGANISATION DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE**

Considérant que l'association « Les Marmousets » organise l'accueil des enfants pendant les centres de loisirs des vacances scolaires,

Vu la précédente convention mise en place en 2018 prévoyant une subvention à hauteur de 9 € par enfant et par jour de présence quel que soit l'origine géographique de la famille,  
Considérant la nécessité dans le contexte sanitaire actuel, de faciliter l'accès aux loisirs pour les enfants et les adolescents,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, de mettre en place une nouvelle stratégie communale d'intervention qui vise à augmenter la subvention communale pour les enfants de Beine-Nauroy, de 5 € supplémentaires par jour et par enfant. La subvention communale sera réservée aux familles du village et passera ainsi de 9 à 14 € dès 2021. Cet effort financier supplémentaire se traduira par une baisse directe du reste à charge pour les familles. Il permettra d'améliorer le pouvoir d'achat des familles et favoriser la fréquentation du centre de loisirs. La commune constitue un partenaire solide de l'Association « Les Marmousets » avec une prise en charge du financement de plus du tiers du montant des activités extrascolaires.

Le conseil municipal à 12 voix pour et 2 abstentions décide de verser une subvention à l'association les « Marmousets » d'un montant de 14 € par enfant, par jour de présence. Pour en bénéficier, au moins un des parents devra résider dans la commune. La convention est révisée selon ces nouvelles modalités.

## **3 - PROJET DE CONSTRUCTION ATELIER COMMUNAL/CENTRE DE PREMIERE INTERVENTION : CHOIX DE L'ARCHITECTE**

Vu la délibération N° 20060808 du 08 juin 2020, classant sans suite l'appel d'offre et autorisant la commission de travaux à relancer une phase d'avant-projet, sur la base d'un programme à redéfinir dans sa totalité, pour la construction d'un atelier municipal/Centre de Première Intervention.

Vu la nouvelle consultation pour la maîtrise d'œuvre du projet,

Considérant les 3 offres reçues

Considérant le tableau de synthèse des offres, l'avis de la commission d'appel d'offre et que APB INGENIERIE est l'offre la plus économique et la mieux disante au regard des critères techniques,

Le conseil municipal à l'unanimité décide la réalisation du projet, de confier la maîtrise d'œuvre au cabinet APB- Ingénierie pour la réalisation de la mission complète pour un montant de 41 250 € HT,

De ne pas se doter de missions d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) compte tenu des compétences au sein du conseil municipal et des nécessités d'économie sur l'opération, D'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché avec le cabinet APB-Ingénierie, à lancer les études, à signer toutes les pièces contractuelles et administratives afférentes à cette opération.

#### **4 - RETROCESSION DES PARCELLES ZN44 ET ZN45 A LA COMMUNAUTE URBAINE DU GRAND REIMS**

La Société SCI Bergé-Fournier a aménagé un lotissement en date du 1<sup>er</sup> février 2002, situé « Lieudit Les Seigneurs », Rue de Nauroy à Beine-Nauroy,

La Communauté urbaine du Grand Reims est sollicitée par l'aménageur pour procéder à la rétrocession des voiries et des réseaux, cadastrés ZN44 pour une superficie de 57 m<sup>2</sup> et ZN45 pour une superficie de 43 m<sup>2</sup>, considérant qu'il s'agit de deux bandes incluses physiquement dans la voirie à ce jour, n'ayant fait l'objet d'aucune régularisation à l'issue de l'aménagement.

Vu la demande de la SCI Bergé-Fournier,

Le conseil municipal à l'unanimité, émet un avis favorable.

#### **5 – COMPLEMENT AU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL COMMUNAL**

Vu la délibération n°53-04 du 16 décembre 2004 mettant en place un règlement intérieur concernant l'organisation générale des services communaux,

Vu la délibération n°25/2008 actualisant le règlement intérieur,

Vu le nouveau règlement intérieur présenté,

Considérant que ce document s'inscrit dans une démarche de modernisation de l'administration communale et de rationalisation de son fonctionnement interne,

Le conseil municipal à l'unanimité approuve le complément au règlement intérieur annexé, dit qu'il entrera en vigueur au 1<sup>er</sup> février 2021.

#### **6 – VALIDATION DU PROJET DE POLITIQUE DOCUMENTAIRE DU RESEAU CULTURE ET VOUS, RESEAU DE BILIOTHEQUE DU NORD REMOIS**

Vu la présentation au conseil municipal de la politique documentaire du réseau « Culture & et Vous » en date du 7 décembre 2020 par la coordinatrice du réseau de bibliothèque du nord Rémois, composé des bibliothèques d'Auménancourt, Bazancourt, Beine-Nauroy, Bourgogne-Fresne et Witry-lès-Reims,

Considérant la charte documentaire destinée à fixer la politique générale des acquisitions des bibliothèques du réseau Culture & Vous, texte de référence pour la constitution des collections permettant de cibler les objectifs voulus et de donner de la transparence à tous.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve cette politique documentaire.

## **7 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR POUR LE PROJET « AMENAGEMENT DE SECURITE ROUTIERE »**

Vu l'audit technique réalisé par la commission travaux, les réunions et avis des différents services concernés où il a été confirmé que de nombreux points du village soulèvent un sentiment d'insécurité, que le plan de circulation comporte des zones singulières rendant ardue la compréhension des régimes de priorité ou des sens de circulation qui ne favorisent pas le respect des règles de police.

Considérant la nécessité de mettre en place une politique active de prévention en matière de sécurité routière par une modernisation et une sécurisation des espaces publics.

L'objectif de cette opération est donc de réaliser des aménagements pour rendre plus aisée la compréhension du plan de circulation avec une logique d'itinéraires prioritaires et une signalisation homogène dans tout le village, de développer le volet accessibilité par l'implantation de garde-corps et de passages protégés tout en modernisant les équipements de mobiliers urbains.

L'ensemble des aménagements proposés amène un investissement prévisible de :  
148 274.50 € HT soit 177 929.40 TTC

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire, à solliciter une subvention au titre de la DETR.

Devant l'impossibilité de réunir les habitants à une réunion de présentation du projet, M. le Maire propose d'informer les habitants par une mise à disposition des plans du projet envisagé pour recueillir les derniers avis sur ce dossier.

## **8 – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA D.E.T.R POUR LE PROJET « CONSTRUCTION ATELIER/CPI »**

Vu l'engagement de la commune dans un projet de construction d'un nouveau bâtiment Atelier communal,

Considérant la nouvelle approche du dossier consistant à :

- Revoir la conception du bâtiment afin de ramener les coûts du bâtiment à hauteur des capacités financières de la commune
- Donner une vocation écologique aux constructions, améliorer la performance du bâtiment et rajouter des nouvelles fonctions plus vertueuses aux niveaux énergétique, environnemental et écologique. Créer une nouvelle entité autour du concept d'une serre éducative partagée dans le but d'une démarche pédagogique avec l'école.

Considérant le budget estimatif pour la mise en place de ces nouvelles fonctionnalités comportant les études, les travaux de la serre éducative et la partie écologique et verdissement, ainsi que les frais annexes tels que les réseaux divers, les concessionnaires, géomètre, assurances... d'un montant de 320 000 € HT

Le conseil municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.E.T.R. conformément au dossier de subvention présenté.

## **DIVERS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il prendra prochainement un arrêté anti-divagation des animaux.

Concernant les dossiers de demandes de subventions des associations, Monsieur le Maire annonce une simplification des procédures et qu'un accompagnement plus poussé des projets concourant au dynamisme local sera mis en place. Une réunion d'examen collectif des projets aura lieu dès que les mesures sanitaires le permettront.

Devant les dernières informations reçues de la Préfecture sur la situation sanitaire, la salle polyvalente restera fermée aux activités sportives et culturelles.

Dossier de lotissement Plurial/Novilia : La première tranche de travaux vient de démarrer. M. le Maire a demandé au promoteur d'identifier un responsable du chantier afin d'avoir une veille continue en cas de problèmes. La seconde tranche du lotissement fera l'objet de nouvelles demandes de permis de construire.

En parallèle, les travaux du pôle médical ont débuté depuis plusieurs mois.

Réaménagement du Petit Parc : Point sur l'avancement du dossier, le dossier d'études de conception est en cours de finalisation. Une réunion de validation du programme des travaux sera programmée prochainement. Mme de Prémonville est chargée de recueillir les idées des enfants de l'école pour proposer au conseil municipal un nom pour le petit parc.

A noter la survenue d'un cambriolage dans un pavillon d'habitation route d'Époye, une réunion avec la gendarmerie sera programmée prochainement pour réactiver le dispositif citoyens vigilants. Le dossier de vidéo protection sera intégré aux discussions.

La collecte du sang organisée par l'Établissement Français du Sang aura lieu mercredi 3 février de 15 h 30 à 19 h 30 à la salle polyvalente.

**L'Adjoint au maire,  
Aurélien MICHAUX**

**Le Maire,  
Romain BONHOMME**